

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de la première édition (2002)</i>	ix
<i>Présentation de l'édition 2026</i>	xi
<i>Remerciements</i>	xiii
<i>Table de jurisprudence</i>	xxiii
CODE CRIMINEL	1
Titre abrégé [art. 1].	2
Définitions et interprétation [art. 2-3].	2
PARTIE I [art. 3.1-45].	24
Dispositions générales [art. 3.1-20]	
Participants aux infractions [art. 21-24]	
Protection des personnes chargées de l'application et de l'exécution de la loi [art. 25-31]	
Répression des émeutes [art. 32-33]	
Intoxication volontaire extrême [art. 33.1]	
Défense de la personne [art. 34]	
Défense des biens [art. 35-42]	
Protection des personnes exerçant l'autorité [art. 43-45]	
PARTIE II — INFRACTIONS CONTRE L'ORDRE PUBLIC [art. 46-83]	134
Trahison et autres infractions contre l'autorité et la personne de la reine [art. 46-48]	
Actes prohibés [art. 49-56]	
Documents officiels [art. 56.1-58]	
Sédition [art. 59-62]	
Attroupements illégaux et émeutes [art. 63-69]	
Exercices illégaux [art. 70]	
Duels (<i>abrogée</i>) [art. 71]	
Prise de possession et détention par la force [art. 72-73]	
Piraterie [art. 74-75]	
Infractions portant atteinte à la sécurité aérienne ou maritime [art. 76-78.1]	
Matières et engins dangereux [art. 79-82.7]	
Combats concertés [art. 83]	
PARTIE II.1 — TERRORISME [art. 83.01-83.33].	159
Définitions et interprétation [art. 83.01]	
Financement du terrorisme [art. 83.02-83.04]	
Inscription des entités [art. 83.05-83.07]	
Blocage des biens [art. 83.08-83.12]	
Saisie et blocage de biens [art. 83.13]	
Confiscation des biens [art. 83.14-83.17]	
Participer, faciliter, donner des instructions et héberger [art. 83.18-83.23]	
Incitation à craindre des activités terroristes [art. 83.231]	
Procédure et aggravation de peine [art. 83.24-83.27]	
Engagement assorti de conditions [art. 83.3-83.33]	

PARTIE III — ARMES À FEU ET AUTRES ARMES [art. 84-117.15]	202
Définitions et interprétation [art. 84]	
Infractions relatives à l'usage [art. 85-87]	
Infractions relatives à la possession [art. 88-98.1]	
Infractions relatives au trafic [art. 99-101]	
Infraction relative à l'assemblage [art. 102]	
Infraction relative à des données informatiques [art. 102.1]	
Infractions relatives à l'importation ou l'exportation [art. 103-104]	
Infraction relative à la modification d'un chargeur [art. 104.1]	
Infractions relatives aux armes perdues, volées, trouvées, détruites ou maquillées [art. 105-108]	
Ordonnance d'interdiction [art. 109-117.01]	
Ordonnance de restriction [art. 117.0101-117.012]	
Perquisition et saisie [art. 117.02-117.06]	
Dispenses [art. 117.07-117.1]	
Dispositions générales [art. 117.11-117.15]	
PARTIE IV — INFRACTIONS CONTRE L'APPLICATION DE LA LOI ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE [art. 118-149]	268
Définitions [art. 118]	
Corruption et désobéissance [art. 119-130.1]	
Personnes qui trompent la justice [art. 131-143]	
Évasion et délivrance de prisonniers [art. 144-149]	
PARTIE V — INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL, ACTES CONTRAIRES AUX BONNES MŒURS, INCONDUITE [art. 150-182]	307
Définitions [art. 150]	
Infractions d'ordre sexuel [art. 150.1-162.2]	
Infractions tendant à corrompre les mœurs [art. 163-172.1]	
Inconduite [art. 172.2-179]	
Nuisances [art. 180-182]	
PARTIE VI — ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE [art. 183-196.1]	367
Définitions [art. 183-183.1]	
Interception des communications [art. 184-196.1]	
PARTIE VII — MAISONS DE DÉSORDRE, JEUX ET PARIS [art. 197-213]	430
Définitions et interprétation [art. 197]	
Présomptions (<i>abrogée</i>) [art. 198]	
Perquisition [art. 199]	
Entrave à l'exécution d'un mandat (<i>abrogée</i>) [art. 200]	
Jeux et paris [art. 201-209]	
Infraction se rattachant à l'offre, à la prestation ou à l'obtention de services sexuels moyennant rétribution [art. 213]	
PARTIE VIII — INFRACTIONS CONTRE LA PERSONNE ET LA RÉPUTATION [art. 214-320.104]	456
Définitions [art. 214]	
Devoirs tendant à la conservation de la vie [art. 215-218]	
Négligence criminelle [art. 219-221]	
Homicide [art. 222-228]	
Meurtre, homicide involontaire coupable et infanticide [art. 229-240]	
Trafic d'organes humains [art. 240.1]	
Suicide [art. 241]	

Table des matières

Aide médicale à mourir [art. 241.1-241.4]	
Négligence à la naissance d'un enfant et suppression de part [art. 242-243]	
Lésions corporelles et actes et omissions qui mettent les personnes en danger [art. 244-264]	
Voies de fait [art. 264.1-278.98]	
Enlèvement, traite des personnes, prise d'otage et rapt [art. 279-286]	
Marchandisation des activités sexuelles [art. 286.1-286.5]	
Avortement (<i>abrogée</i>) [art. 287-288]	
Maladies vénériennes (<i>abrogée</i>) [art. 289]	
Infractions aux droits conjugaux [art. 290-293.2]	
Célébration illicite du mariage [art. 294-295]	
Libelle diffamatoire [art. 297-316]	
Verdicts [art. 317]	
Propagande haineuse [art. 318-320.1]	
Thérapie de conversion [art. 320.101-320.104]	
PARTIE VIII.1 — INFRACTIONS RELATIVES AUX MOYENS DE TRANSPORT	
[art. 320.11-320.4].	643
Définitions [art. 320.11]	
Reconnaissance et déclaration [art. 320.12]	
Infractions et peines [art. 320.13-320.26]	
Questions relatives aux enquêtes [art. 320.27-320.3]	
Questions relatives à la preuve [art. 320.31-320.35]	
Dispositions générales [art. 320.36-320.4]	
PARTIE IX — INFRACTIONS CONTRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ [art. 321-378].	713
Définitions [art. 321]	
Vol [art. 322-334]	
Infractions ressemblant au vol [art. 335-342.2]	
Vol qualifié et extorsion [art. 343-346]	
Taux d'intérêt criminel [art. 347-347.1]	
Introduction par effraction [art. 348-353.1]	
Possession et trafic [art. 354-360]	
Escroquerie [art. 361-365]	
Faux et infractions similaires [art. 366-378]	
PARTIE X — OPÉRATIONS FRAUDULEUSES EN MATIÈRE DE CONTRATS ET DE COMMERCE [art. 379-427].	776
Définitions [art. 379]	
Fraude [art. 380-396]	
Falsification de livres et documents [art. 397-402]	
Vol d'identité et fraude à l'identité [art. 402.1-405]	
Contrefaçon de marques de commerce et de désignations de fabrique [art. 406-414]	
Épaves [art. 415]	
Approvisionnements publics [art. 416-421]	
Violation de contrat, intimidation et distinction injuste envers les syndiqués [art. 422-425.1]	
Commissions secrètes [art. 426]	
PARTIE XI — ACTES VOLONTAIRES ET PROHIBÉS CONCERNANT CERTAINS BIENS [art. 428-447.1].	816
Définition et interprétation [art. 428-429]	
Méfais [art. 430-432]	
Crime d'incendie et autres incendies [art. 433-436.1]	
Autres interventions concernant des biens [art. 437-443]	

Animaux [art. 444-445.01]	
Cruauté envers les animaux [art. 445.1-447.1]	
PARTIE XII — INFRACTIONS RELATIVES À LA MONNAIE [art. 448-462]	836
Définitions [art. 448]	
Fabrication [art. 449]	
Possession [art. 450-451]	
Mise en circulation [art. 452-454]	
Dégradation ou affaiblissement de la monnaie [art. 455-457]	
Instruments ou matières [art. 458-459]	
Annonce et trafic de la monnaie contrefaite ou des symboles de valeur contrefaits [art. 460]	
Dispositions spéciales relatives à la preuve [art. 461]	
Confiscation [art. 462]	
PARTIE XII.1 — (<i>Abrogée</i>) [art. 462.1-462.2]	844
PARTIE XII.2 — PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ [art. 462.3-462.5]	844
Définitions [art. 462.3]	
Infraction [art. 462.31]	
Perquisitions, fouilles, saisies et détention [art. 462.32-462.36]	
Confiscation des produits de la criminalité [art. 462.37-462.46]	
Restriction du droit d'action [art. 462.47-462.48]	
Autres dispositions en matière de confiscation [art. 462.49]	
Règlements [art. 462.5]	
PARTIE XIII — TENTATIVES — COMLOTS — COMPLICES [art. 463-467.2]	882
PARTIE XIV — JURIDICTION [art. 468-482.1]	900
Dispositions générales [art. 468-475]	
Juridiction spéciale [art. 476-481.3]	
Règles de cour [art. 482-482.1]	
PARTIE XV — PROCÉDURE ET POUVOIRS SPÉCIAUX [art. 483-492.2]	917
Pouvoirs généraux de certains fonctionnaires [art. 483-487.03]	
Analyse génétique effectuée à des fins médico-légales [art. 487.04-487.092]	
Autres dispositions : mandats et ordonnances [art. 487.093-490.01]	
Renseignements sur les délinquants sexuels [art. 490.011-490.07]	
Définitions [art. 490.011]	
Ordonnance de se conformer à la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.012-490.018]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> [art. 490.019-490.029]	
Avis et obligation de se conformer à la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> — condamnations à l'étranger [art. 490.02901-490.02911]	
<i>Loi sur le transfèrement international des délinquants</i> [art. 490.029111-490.02915]	
Communications de renseignements [art. 490.03]	
Infractions [art. 490.031-490.0312]	
Mandat [art. 490.03121]	
Règlements [art. 490.032]	
Autres ordonnances [art. 490.04-490.07]	
Confiscation de biens infractionnels [art. 490.1-492.2]	
PARTIE XVI — MESURES CONCERNANT LA COMPARUTION D'UN PRÉVENU DEVANT UN JUGE DE PAIX ET LA MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE [art. 493-529.5]	1102

Table des matières

Définitions [art. 493]	
Principe et facteurs [art. 493.1]	
Arrestation sans mandat et mise en liberté [art. 494-502]	
Comparution du prévenu devant un juge de paix [art. 502.1-503]	
Dénonciation, sommation et mandat [art. 504-514]	
Mise en liberté provisoire par voie judiciaire [art. 515-523]	
Procédures relatives aux omissions de se conformer aux conditions de mise en liberté [art. 523.1-524]	
Examen de la détention quand le procès est retardé [art. 525-526]	
Procédure en vue d'obtenir la comparution d'un prisonnier [art. 527]	
Visa du mandat [art. 528]	
Entrée dans une maison d'habitation pour arrestation [art. 529-529.5]	
PARTIE XVII — LANGUE DE L'ACCUSÉ [art. 530-534]	1181
PARTIE XVIII — PROCÉDURE À L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE [art. 535-551]	1190
Juridiction [art. 535-536.2]	
Procédures précédant l'enquête préliminaire [art. 536.3-536.5]	
Pouvoirs du juge de paix [art. 537-538]	
Manière de recueillir les témoignages [art. 539-542]	
Renvoi lorsque l'infraction a été commise dans une autre juridiction [art. 543]	
Prévenu qui s'esquive [art. 544]	
Procédure lorsque le témoin refuse de déposer [art. 545]	
Dispositions rectificatives [art. 546-547.1]	
Décision et engagements [art. 548-550]	
Transmission du dossier [art. 551]	
PARTIE XVIII.1 — JUGE RESPONSABLE DE LA GESTION DE L'INSTANCE [art. 551.1-551.7]	1218
PARTIE XIX — ACTES CRIMINELS — PROCÈS SANS JURY [art. 552-572]	1226
Définitions [art. 552]	
Juridiction des juges de la cour provinciale [art. 553-557]	
Juridiction absolue [art. 553]	
Juridiction du juge de la cour provinciale avec consentement [art. 554-557]	
Juridiction des juges [art. 558-566.1]	
Juridiction du juge avec consentement [art. 558-559]	
Choix [art. 560-565]	
Procès [art. 566-566.1]	
Dispositions générales [art. 567-572]	
PARTIE XIX.1 — COUR DE JUSTICE DU NUNAVUT [art. 573-573.2]	1248
PARTIE XX — PROCÉDURE LORS D'UN PROCÈS DEVANT JURY ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES [art. 574-672]	1251
Présentation de l'acte d'accusation [art. 574-580]	
Dispositions générales quant aux chefs d'accusation [art. 581-583]	
Dispositions spéciales quant aux chefs d'accusation [art. 584-586]	
Détails [art. 587]	
Propriété de biens [art. 588]	
Réunion ou séparation de chefs d'accusation [art. 589-591]	
Réunion des accusés dans certains cas [art. 592-596]	
Procédure lorsque l'accusé est en liberté [art. 597-598]	
Renvoi de l'affaire devant le tribunal d'une autre circonscription territoriale [art. 599-600]	
Modification [art. 601-602]	

Inspection et copies des documents [art. 603-605]	
Plaidoyers [art. 606-619]	
Organisations [art. 620-623]	
Dossier des procédures [art. 624-625]	
Conférence préparatoire [art. 625.1]	
Jurys [art. 626-627]	
Récusation du tableau des jurés [art. 628-630]	
Formation de la liste du jury [art. 631-644]	
Procès [art. 645-654]	
Preuve au procès [art. 655-657.3]	
Enfants et jeunes personnes [art. 658]	
Corroboration [art. 659]	
Verdicts [art. 660-663]	
Condamnations antérieures [art. 664-669]	
Juridiction [art. 669.1-669.3]	
Vices de forme dans la convocation des jurés [art. 670-672]	
PARTIE XX.1 — TROUBLES MENTAUX [art. 672.1-672.95].	1443
Définitions [art. 672.1]	
Ordonnance d'évaluation de l'état mental [art. 672.11-672.191]	
Rapports d'évaluation [art. 672.2]	
Déclarations protégées [art. 672.21]	
Aptitude à subir son procès [art. 672.22-672.33]	
Verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux [art. 672.34-672.37]	
Commission d'examen [art. 672.38-672.44]	
Audiences [art. 672.45-672.53]	
Décisions rendues par le tribunal ou la commission d'examen [art. 672.54-672.71]	
Modalités des décisions [art. 672.54-672.63]	
Accusé à haut risque [art. 672.64]	
Contrevenants à double statut [art. 672.67-672.71]	
Appels [art. 672.72-672.8]	
Révisions des décisions [art. 672.81-672.84]	
Pouvoirs relatifs à la comparution [art. 672.85]	
Suspension d'instance [art. 672.851-672.852]	
Transfèrements interprovinciaux [art. 672.86-672.89]	
Exécution des ordonnances et des règlements [art. 672.9-672.95]	
Annexe de la partie XX.1 (<i>abrogée</i>)	
PARTIE XXI — APPELS — ACTES CRIMINELS [art. 673-696].	1511
Définitions [art. 673]	
Droit d'appel [art. 674-677]	
Procédures en appel [art. 678-685]	
Pouvoirs de la cour d'appel [art. 686-689]	
Appels à la Cour suprême du Canada [art. 691-695]	
Appels par le procureur général du Canada [art. 696]	
PARTIE XXI.1 — DEMANDES DE RÉVISION AUPRÈS DU MINISTRE — ERREURS	
JUDICIAIRES [art. 696.1-696.6]	1684
PARTIE XXI.1 — EXAMEN DES ERREURS JUDICIAIRES [art. 696.1-696.62].	1687
Définitions [art. 696.1]	
Demande d'examen [art. 696.2]	

Table des matières

Examen [art. 696.3-696.6]	
Opinion de la cour d'appel [art. 696.61]	
Examen parlementaire [art. 696.62]	
PARTIE XXI.2 — COMMISSION D'EXAMEN DES ERREURS DU SYSTÈME	
JUDICIAIRE [art. 696.7-696.87]	1691
Définitions [art. 696.7]	
Constitution et mission [art. 696.71-696.72]	
Commissaires [art. 696.73-696.79]	
Attributions [art. 696.8-696.85]	
Personnel [art. 696.86]	
Rapport annuel [art. 696.87]	
PARTIE XXII — ASSIGNATION [art. 697-715.2]	1697
Application [art. 697]	
Assignation ou mandat [art. 698-700.1]	
Exécution ou signification [art. 701-703.2]	
Témoin qui fait défaut ou qui s'esquive [art. 704-708]	
Copies transmises par voie électronique [art. 708.1]	
Témoignage par commission [art. 709-714]	
Déposition à distance [art. 714.1-714.8]	
Témoignages antérieurement recueillis [art. 715-715.01]	
Enregistrement vidéo [art. 715.1-715.2]	
PARTIE XXII.01 — PRÉSENCE À DISTANCE DE CERTAINES PERSONNES	
[art. 715.21-715.27]	1720
Principes [art. 715.11-715.22]	
Dispositions générales [art. 715.221-715.222]	
Accusés et contrevenants [art. 715.23-715.243]	
Participants [art. 715.25]	
Juge ou juge de paix [art. 715.26]	
Candidats-jurés [art. 715.27]	
PARTIE XXII.1 — ACCORDS DE RÉPARATION [art. 715.3-715.43].	1724
Annexe de la partie XXII.1	
PARTIE XXIII — DÉTERMINATION DE LA PEINE [art. 716-751.1]	1736
Définitions [art. 716]	
Mesures de rechange [art. 717-717.4]	
Objectif et principes [art. 718-718.201]	
Organisations [art. 718.21]	
Peines en général [art. 718.3-719]	
Procédure et règles de preuve [art. 720-729.1]	
Absolutions inconditionnelles et sous conditions [art. 730]	
Probation [art. 731-733.1]	
Amendes et confiscations [art. 734-737]	
Dédommagement [art. 737.1-741.2]	
Condamnations à l'emprisonnement avec sursis [art. 742-742.7]	
Emprisonnement [art. 743-743.5]	
Admissibilité à la libération conditionnelle [art. 743.6]	
Remise du délinquant au gardien de prison [art. 744]	
Emprisonnement à perpétuité [art. 745-746.1]	
Pardon et remises [art. 748-749]	

Incapacité [art. 750]	
Dispositions diverses [art. 751-751.1]	
PARTIE XXIV — DÉLINQUANTS DANGEREUX ET DÉLINQUANTS	
À CONTRÔLER [art. 752-761]	1972
Définitions [art. 752]	
Délinquants dangereux et délinquants à contrôler [art. 752.01-761]	
PARTIE XXV — EFFET ET MISE À EXÉCUTION DES PROMESSES, ORDONNANCES	
DE MISE EN LIBERTÉ ET ENGAGEMENTS [art. 762-773]	2011
Annexe de la partie XXV	
PARTIE XXVI — RECOURS EXTRAORDINAIRES [art. 774-784]	2022
PARTIE XXVII — DÉCLARATIONS DE CULPABILITÉ PAR PROCÉDURE	
SOMMAIRE [art. 785-840].	2038
Définitions [art. 785-786]	
Peine [art. 787]	
Dénonciation [art. 788-792]	
Irrégularités et objections [art. 793-794]	
Application [art. 795-797]	
Procès [art. 798-803]	
Décision [art. 804-809]	
Engagement de ne pas troubler l'ordre public [art. 810-811.1]	
Appel [art. 812-815]	
Mise en liberté provisoire de l'appelant [art. 816-820]	
Procédure sur appel [art. 821-828]	
Appels sommaires basés sur une transcription ou un exposé conjoint des faits sur lequel les parties se sont entendues [art. 829-838]	
Pourvois devant la cour d'appel [art. 839]	
Honoraires et allocations [art. 840]	
Annexe	
PARTIE XXVIII — DISPOSITIONS DIVERSES [art. 841-849]	2100
Documents électroniques [art. 841-848]	
Formules [art. 849]	
INDEX ANALYTIQUE.	2223

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface de la première édition (2002)</i>	ix
<i>Présentation de l'édition 2026</i>	xi
<i>Remerciements</i>	xiii
<i>Table de jurisprudence</i>	xvii

LOIS CONNEXES

Loi constitutionnelle de 1982 (<i>extraits</i>)	1
Partie I — Charte canadienne des droits et libertés [art. 1-34]	1
Partie VII — Dispositions générales [art. 52]	217
Charte canadienne des droits des victimes	223
Loi sur les armes à feu	231
Règlement désignant des armes à feu, armes, éléments ou pièces d'armes, accessoires, chargeurs, munitions et projectiles comme étant prohibés ou à autorisation restreinte	307
Règlement désignant des armes à feu historiques	421
Règlement désignant des fonctionnaires publics	423
Règlement sur les exclusions à certaines définitions du Code criminel (armes de poing pour compétitions sportives internationales)	425
Décret fixant une période d'amnistie (2025)	429
Décret fixant une période d'amnistie (2024)	435
Décret fixant une période d'amnistie (2020)	441
Décret fixant une période d'amnistie (2018)	447
Décret fixant une période d'amnistie (2017)	449
Décret fixant une période d'amnistie (2015)	451
Décret fixant une période d'amnistie (2014)	453
Décret fixant une période d'amnistie (2006)	455
Décret fixant une période d'amnistie	457
Règlement sur l'entreposage, l'exposition, le transport et le maniement des armes à feu par des particuliers	461
Règlement sur l'entreposage, l'exposition et le transport des armes à feu et autres armes par des entreprises	471
Loi sur l'administration des biens saisis	481
Loi sur le cannabis	495
Loi encadrant le cannabis	585
Loi sur le casier judiciaire	619
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	641
Règlement soustrayant des substances désignées et des précurseurs à l'application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	763
Règlement sur l'exécution policière de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances	765
Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels	777
Loi sur l'extradition	803
Loi sur l'identification des criminels	837

Table des matières

Loi sur l'identification par les empreintes génétiques	841
Loi d'interprétation	859
Loi sur la preuve au Canada	887
Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	991
Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition	1137
Loi sur le système correctionnel du Québec	1209
Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec	1259
Règlement sur la libération conditionnelle	1279
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	1285
Décrets du Québec concernant l'application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents	1467
RÈGLEMENTS D'APPLICATION DU CODE CRIMINEL	
Règlement sur les demandes de révision auprès du ministre (erreurs judiciaires)	1469
Règlement établissant une liste d'entités	1477
Règlement sur l'exclusion de certains actes criminels de la définition de « infraction désignée »	1489
Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle	1491
Règles de la Cour supérieure du Québec en matière criminelle	1517
Règles de procédure du Québec concernant la réduction du délai préalable à la libération conditionnelle	1535
Règlement de la Cour du Québec	1541
Règlement des cours municipales	1573
Arrêté sur les alcootests approuvés	1589
Arrêté sur les appareils de détection approuvés	1591
Arrêté approuvant des contenants (échantillons de sang)	1593
INDEX ANALYTIQUE	1595

TABLE DES MATIÈRES

Page

<i>Note explicative</i>	vii
-----------------------------------	-----

TABLE DES INFRACTIONS

I. Infractions en vertu du *Code criminel*

Article du <i>Code criminel</i>	Infraction	
51	Intimider le Parlement ou une législature	1
56.1	Infractions relatives aux pièces d'identité	1
57(1)	Passeport – Faux ou usage de faux	2
57(2)	Passeport – Fausse déclaration	2
57(3)	Passeport – Possession de faux	3
58	Emploi frauduleux d'un certificat de citoyenneté	3
65(1)	Émeute	3
65(2)	Dissimulation d'identité lors d'une émeute	4
66(1)	Attroupement illégal	4
66(2)	Dissimulation d'identité lors d'un attroupement illégal	4
72 et 73	Prise de possession par la force	5
76	Détournement	5
77	Atteinte à la sécurité des aéronefs ou des aéroports	5
78	Transporter à bord d'un aéronef civil une arme offensive ou une substance explosive	6
78.1(1)-(4)	Actes portant atteinte à la sécurité d'un navire ou d'une plate-forme fixe	6
80a)	Manque de précautions et explosion susceptible de causer la mort	7
80b)	Manque de précautions et explosion susceptible de causer des blessures ou dommages	7
81(1)a) et b)	Usage d'explosifs dans l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles graves	8
81(1)c)	Usage d'explosifs avec l'intention de détruire, etc.	8
81(1)d)	Fabrication ou possession d'explosifs dans l'intention de mettre la vie en danger, etc.	9
82(1)	Possession ou fabrication d'explosifs	9
82(2)	Possession ou fabrication d'explosifs au profit d'une organisation criminelle	10

Article du Code criminel	Infraction	
83	Fait de se livrer à un combat concerté	10
83.02	Fournir des biens en vue d'un acte terroriste	11
83.03(1)	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou des services à des fins terroristes	11
83.03(2)	Fournir, rendre disponibles, etc. des biens ou des services utilisés par un groupe terroriste	12
83.04	Possession de biens à des fins terroristes	12
83.08	Infraction concernant le blocage de biens – groupe terroriste	13
83.1	Infraction concernant la communication d'information – groupe terroriste	13
83.11	Infraction concernant l'obligation de vérification – entité inscrite	14
83.18	Participation à une activité d'un groupe terroriste	14
83.19	Facilitation d'une activité terroriste	15
83.2	Infraction au profit d'un groupe terroriste	15
83.21	Charger une personne de se livrer à une activité au profit d'un groupe terroriste	16
83.22	Charger une personne de se livrer à une activité terroriste	16
83.23	Héberger ou cacher – activité terroriste	17
83.231(1)	Incitation à craindre des activités terroristes (aucune blessure)	17
83.231(3)	Incitation à craindre des activités terroristes causant des blessures corporelles	18
83.231(4)	Incitation à craindre des activités terroristes causant la mort	18
85(1) et (2)	Usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction	19
86(1) et (2)	Entreposage, usage, etc. négligent d'une arme à feu	19
87	Braquer une arme à feu	20
88	Port d'arme dans un dessein dangereux	20
89	Port d'arme à une assemblée publique	21
90	Port d'une arme dissimulée, etc.	21
91(1) et (2)	Possession non autorisée d'une arme à feu, etc.	21
92(1) et (2)	Possession non autorisée d'une arme à feu, etc. – infraction délibérée	22
93	Possession d'une arme dans un lieu non autorisé	22
94(1)a) et b)	Occuper un véhicule automobile contenant une arme à feu	23
95	Possession d'une arme à feu avec des munitions	23
96	Possession d'une arme obtenue de la perpétration d'une infraction	24
98	Introduction par effraction pour voler une arme à feu	24
98.1	Vol qualifié d'une arme à feu	25
99(2)	Trafic d'armes – arme à feu, etc.	25
99(3)	Trafic d'armes – autres	26
100(2)	Possession en vue de trafic d'une arme à feu, etc. sans autorisation	26
100(3)	Possession en vue de trafic d'une arme à feu, etc. sans autorisation – autres	27

Table des matières

Article du Code criminel	Infraction	
101	Céder une arme à feu, etc. sans autorisation	27
102	Fabrication d'une arme automatique	28
103(2)	Importation ou exportation non autorisée d'une arme à feu, etc.	28
103(2.1)	Importation ou exportation non autorisée d'une arme à feu, etc. – autre	29
104	Importation ou exportation non autorisée d'une arme à feu, etc.	29
105	Omission de signaler une arme à feu, etc. perdue ou volée	30
106	Omission de signaler la destruction d'une arme à feu, etc.	30
107	Fausse déclaration concernant la perte, la destruction d'une arme à feu, etc.	31
108	Infractions relatives au numéro de série d'une arme à feu	31
117.01(1)	Possession d'une arme pendant interdiction	32
117.01(2)	Défaut de remettre un certificat, etc.	32
119	Corruption de fonctionnaires judiciaires, députés, etc.	32
120	Corruption de fonctionnaire, agent de la paix, etc.	33
121(1) et (2)	Fraude envers le gouvernement	33
122	Abus de confiance par un fonctionnaire	34
123(1)	Corruption dans les affaires municipales	34
123(2)	Influencer un fonctionnaire municipal	35
124	Achat ou vente d'une charge	35
125	Influencer ou négocier une nomination	36
126	Désobéissance à une loi fédérale	36
127	Désobéissance à une ordonnance	36
128	Prévarication de fonctionnaire	37
129	Entraver ou résister à un agent de la paix	37
130	Prétendre faussement être un agent de la paix	37
131	Parjure	38
134	Fausse déclaration	38
136	Témoignages contradictoires	38
137	Fabrication de preuve	39
138	Infractions relatives aux affidavits	39
139(1)	Entrave à la justice en indemnisant ou en étant caution	39
139(2)	Entrave à la justice	40
140	Méfait public	40
141	Composer avec un acte criminel	40
144	Bris de prison	41
145(1)	Évasion ou liberté illégale	41
145(2)	Omission de comparaître ou de se livrer	42
145(3)	Omission de se conformer à une citation à comparaître ou à une sommation	42

Article du Code criminel	Infraction	
145(4)	Omission de se conformer à une promesse	42
145(5)	Omission de se conformer à une ordonnance de mise en liberté ou de s'abstenir de communiquer	43
146	Permettre ou faciliter une évasion	43
147	Délivrance illégale	43
148	Aider un prisonnier de guerre à s'évader	44
151	Contacts sexuels	44
152	Incitation à des contacts sexuels	45
153	Exploitation sexuelle	45
153.1	Exploitation sexuelle d'une personne ayant une déficience	46
155	Inceste	46
155	Inceste – autre personne âgée de moins de 16 ans	47
160(1)	Bestialité	47
160(2)	Contraindre à la bestialité	48
160(3)	Bestialité en présence d'un enfant	48
161(4)	Violation d'ordonnance – art. 161	49
162(1)	Voyeurisme	49
162(4)	Publication, etc. de matériel voyeuriste	50
162.1	Publication non consensuelle d'une image intime	50
163(1) et (2)	Distribuer, etc. une chose obscène	51
163.1(2) et (3)	Production, distribution, etc. de pornographie juvénile	51
163.1(4) et (4.1)	Possession pornographie juvénile / Accès à la pornographie juvénile	52
167	Représentation théâtrale immorale	52
168	Mise à la poste de chose obscène	53
170	Parent servant d'entremetteur	53
171	Maître de maison permettant des actes sexuels interdits	54
171.1(1)	Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite	54
172	Corruption d'enfants	55
172.1	Leurrer un enfant par un moyen de télécommunication	55
172.2	Entente ou arrangement – infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant	56
173(1)	Action indécente	56
173(2)	Exhibitionnisme devant un enfant de moins de 16 ans	57
174	Nudité	57
175(1)a), b) et c)	Troubler la paix, etc.	57
175(1)d)	Troubler la tranquillité d'une maison d'habitation	58
176(1)	Gêner ou arrêter un ministre du culte ou lui faire violence	58
176(2) et (3)	Troubler un office religieux ou certaines réunions, etc.	58
177	Intrusion de nuit	59
180	Nuisance publique	59

Table des matières

Article du <i>Code criminel</i>	Infraction	
182	Outrage à un cadavre	59
184	Interception illégale de communications	60
184.5	Interception illégale de communications radio-téléphoniques	60
191	Possession de dispositif d'interception de communications	61
193	Divulgateion illégale de communications interceptées	61
193.1	Divulgateion illégale de communications radio-téléphoniques interceptées	61
201(1)	Tenancier d'une maison de jeu	62
201(2)	Trouvé dans une maison de jeu ou qui la tolère	62
202	Gageure, bookmaking, etc.	62
203	Placer des paris pour une autre personne	63
206(1)	Infractions reliées aux loteries et jeux de hasard	63
206(4)	Achat d'un billet de loterie	63
209	Tricher au jeu	64
213	Infractions se rattachant à la prostitution	64
213(1)	Interférence à la circulation	64
213(1.1)	Communication dans le but de rendre des services sexuels moyennant rétribution	65
215	Omission de fournir les choses nécessaires à la vie	65
218	Abandon d'un enfant	65
220a)	Négligence criminelle causant la mort avec usage d'une arme à feu	66
220b)	Négligence criminelle causant la mort	66
221	Négligence criminelle causant des lésions corporelles	67
229 et 231	Meurtre au premier degré	67
229 et 231	Meurtre au deuxième degré	68
233	Infanticide	68
234 et 236a)	Homicide involontaire coupable avec usage d'une arme à feu	69
234 et 236b)	Homicide involontaire coupable	69
239(1)a)	Tentative de meurtre avec usage d'une arme à feu – arme prohibée, etc.	70
239(1)a.1)	Tentative de meurtre avec usage d'une arme à feu	70
239(1)b)	Tentative de meurtre	71
240	Complicité après le fait d'un meurtre	71
241	Aider ou conseiller le suicide	72
242	Négligence à se procurer de l'aide lors de la naissance d'un enfant	72
243	Suppression de part	72
244(2)a)	Décharger une arme à feu dans l'intention de blesser, etc. – arme prohibée, etc.	73
244(2)b)	Décharger une arme à feu dans l'intention de blesser, etc.	73
244.1	Décharger un pistolet à vent dans l'intention de blesser, etc.	73
244.2(3)a)	Décharger une arme à feu avec insouciance – arme prohibée, etc.	74

Article du Code criminel	Infraction	
244.2(3)b)	Décharger une arme à feu avec insouciance	74
245(1)a)	Administrer une substance délétère dans l'intention de mettre la vie en danger, etc.	75
245(1)b)	Administrer une substance délétère avec l'intention de tourmenter	75
246a)	Étouffer, etc. afin de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction	75
246b)	Administrer une drogue afin de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction	76
247(1)	Tendre une trappe susceptible de causer des lésions corporelles ou la mort – aucune blessure	76
247(2)	Tendre une trappe et causer des lésions corporelles	77
247(3)	Tendre une trappe susceptible de causer des lésions corporelles dans un lieu infractionnel – aucune blessure	77
247(4)	Tendre une trappe dans un lieu infractionnel et causer des lésions corporelles	78
247(5)	Tendre une trappe dans un lieu infractionnel et causer la mort	78
248	Nuire au transport dans l'intention de porter atteinte à la sécurité d'une personne	79
262	Empêcher de sauver une vie	79
264	Harcèlement criminel	80
264.1(1)a)	Proférer une menace de causer la mort ou des lésions corporelles	80
264.1(1)b) et c)	Proférer une menace d'endommager des biens ou de blesser un animal	81
266	Voies de fait	81
267	Agression armée ou infliction de lésions corporelles	82
268	Voies de fait graves	83
269	Infliction illégale de lésions corporelles	84
269.1	Torture	84
270	Voies de fait contre un agent de la paix ou résister à une arrestation	85
270.01	Agression armée ou infliction de lésions corporelles à un agent de la paix	85
270.02	Voies de fait graves contre un agent de la paix	86
270.1	Désarmer un agent de la paix	86
271	Agression sexuelle	87
271	Agression sexuelle – plaignant de moins de 16 ans	88
272(2)a)	Agression sexuelle armée, infliction de lésions corporelles, etc. – usage d'une arme à feu prohibée, etc.	89
272(2)a.1)	Agression sexuelle armée, infliction de lésions corporelles, etc. – usage d'une arme à feu	90
272(2)a.2)	Agression sexuelle armée, infliction de lésions corporelles, etc. – plaignant de moins de 16 ans	91
272(2)b)	Agression sexuelle armée, infliction de lésions corporelles, etc.	92
273(2)a)	Agression sexuelle grave – usage d'une arme à feu prohibée, etc.	93

Table des matières

Article du Code criminel	Infraction	
273(2)a.1)	Agression sexuelle grave – usage d’une arme à feu	94
273(2)a.2)	Agression sexuelle grave – plaignant de moins de 16 ans	95
273(2)b)	Agression sexuelle grave	96
273.3	Passage d’un enfant à l’étranger	97
278.9	Publication d’informations relatives à une demande sous l’art. 278.3, etc.	97
278.95	Publication d’informations relatives à une demande sous l’art. 278.93, etc.	97
279(1.1)a)	Enlèvement – usage d’une arme à feu prohibée, etc.	98
279(1.1)a.1)	Enlèvement – usage d’une arme à feu	99
279(1.1)a.2)	Enlèvement – personne âgée de moins de 16 ans	100
279(1.1)b)	Enlèvement	101
279(2)	Séquestration	102
279.01(1)a)	Traite de personnes – enlèvement, mort, agression sexuelle grave ou voies de fait graves	103
279.01(1)b)	Traite de personnes	104
279.011(1)a)	Traite de personnes de moins de 18 ans – enlèvement, mort, agression sexuelle grave ou voies de fait graves	105
279.011(1)b)	Traite de personnes de moins de 18 ans	105
279.02(1)	Avantage matériel – traite de personnes	106
279.02(2)	Avantage matériel – traite de personnes de moins de 18 ans	107
279.03(1)	Rétention ou destruction de documents – traite de personnes	108
279.03(2)	Rétention ou destruction de documents – traite de personnes de moins de 18 ans	109
279.1(2)a)	Prise d’otage – usage d’une arme à feu prohibée, etc.	109
279.1(2)a.1)	Prise d’otage – usage d’une arme à feu	110
279.1(2)b)	Prise d’otage	110
280	Enlèvement d’une personne de moins de 16 ans	111
281	Enlèvement d’une personne de moins de 14 ans	111
282	Enlèvement par le père, la mère, etc. en contravention d’une ordonnance relative à la garde	112
283	Enlèvement par le père, la mère, etc. dans l’intention de priver une autre personne	112
286.1(1)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution	113
286.1(2)	Obtention de services sexuels moyennant rétribution – personne âgée de moins de 18 ans	113
286.2(1)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels	114
286.2(2)	Avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels – personne âgée de moins de 18 ans	114
286.3(1)	Proxénétisme	115
286.3(2)	Proxénétisme – personne âgée de moins de 18 ans	115
286.4	Publicité de services sexuels	116

Article du <i>Code criminel</i>	Infraction	
291	Bigamie	116
292	Participation à un mariage feint	117
293	Polygamie	117
294	Célébration illégale d'un mariage	118
295	Célébration d'un mariage en violation des lois	118
300	Publication d'un libelle diffamatoire faux	118
301	Publication d'un libelle diffamatoire	119
302	Publication d'un libelle diffamatoire en vue d'extorquer, etc.	119
318	Encouragement au génocide	120
319(1)	Incitation publique à la haine	120
319(2)	Fomentier volontairement la haine	121
319(2.1)	Fomentier volontairement l'antisémitisme	121
320.13(1)	Conduite dangereuse	122
320.13(2)	Conduite dangereuse causant des lésions corporelles	122
320.13(3)	Conduite dangereuse causant la mort	123
320.14(1)	Conduite avec capacités affaiblies	123
320.14(2)	Conduite avec capacités affaiblies causant des lésions corporelles	124
320.14(3)	Conduite avec capacités affaiblies causant la mort	124
320.14(4)	Conduite avec capacités affaiblies (moindre concentration de drogue dans le sang)	125
320.15(1)	Omission ou refus d'obtempérer à un ordre donné	125
320.15(2)	Omission ou refus d'obtempérer à un ordre donné alors que la personne sait ou devrait savoir qu'elle a causé un accident entraînant des lésions corporelles	126
320.15(3)	Omission ou refus d'obtempérer à un ordre donné alors que la personne sait ou devrait savoir qu'elle a causé un accident entraînant la mort	126
320.16(1)	Omission de s'arrêter lors d'un accident	127
320.16(2)	Omission de s'arrêter lors d'un accident causant des lésions corporelles	127
320.16(3)	Omission de s'arrêter lors d'un accident causant la mort	128
320.17	Fuite	128
320.18	Conduite durant l'interdiction	129
322-324 et 326	Vol – plus de 5 000 \$ ou titre testamentaire	129
322-324 et 326	Vol – 5 000 \$ ou moins	130
327	Possession de moyens permettant d'obtenir un service en matière de télécommunication, etc.	130
330-332	Vol (situation particulière) – plus de 5 000 \$ ou titre testamentaire	131
330-332	Vol (situation particulière) – 5 000 \$ ou moins	131
333.1(1)	Vol d'un véhicule à moteur	132
333.1(3)	Vol d'un véhicule à moteur avec usage, tentative ou menace de violence	132

Table des matières

Article du Code criminel	Infraction	
333.1(4)	Vol d'un véhicule à moteur pour une organisation criminelle	133
333.2	Possession d'un dispositif dans le but de commettre un vol de véhicule à moteur / Distribution d'un dispositif lié à la commission d'un vol de véhicule à moteur	133
335	Prise d'un véhicule à moteur ou d'un bateau sans consentement	134
336	Abus de confiance criminel	134
338(1)	Prendre des bestiaux errants ou en enlever les marques	135
338(2)	Vol de bestiaux	135
339(1)	Prise de possession, etc. de bois à la dérive	136
339(2)	Revendeurs (matériel d'exploration forestière)	136
340	Destruction de titres	136
341	Cacher frauduleusement quoi que ce soit	137
342(1) et (3)	Infractions relatives aux cartes de crédit	137
342.01	Fabrication ou possession d'instruments servant à fabriquer des cartes de crédit	138
342.1	Utilisation non autorisée d'ordinateur	138
342.2	Possession de moyens permettant d'utiliser un service d'ordinateur	139
344(1)a)	Vol qualifié – usage d'une arme à feu	139
344(1)b)	Vol qualifié	140
345	Fait d'arrêter la poste avec intention de vol	140
346(1.1)a)	Extorsion – usage d'une arme à feu	141
346(1.1)b)	Extorsion	141
347	Taux d'intérêt criminel	142
348(1)d)	Introduction par effraction dans une maison d'habitation	142
348(1)e)	Introduction par effraction dans un endroit autre qu'une maison d'habitation	143
349	Présence illégale dans une maison d'habitation	144
351(1)	Possession d'outil de cambriolage	144
351(2)	Déguisement dans un dessein criminel	145
352	Possession d'instruments pour forcer un appareil à sous	145
353(1)	Fait de vendre, etc. un passe-partout d'automobile	145
353(4)	Défaut de tenir un registre	146
353.1	Modification du numéro d'identification d'un véhicule	146
355a)	Possession de bien criminellement obtenu – valeur de plus de 5 000 \$ ou titre testamentaire	147
355b)	Possession de bien criminellement obtenu – valeur de 5 000 \$ ou moins	147
355.2 et 355.5a)	Trafic de biens criminellement obtenus – bien excédant 5 000 \$	148
355.2 et 355.5b)	Trafic de biens criminellement obtenus – bien valant 5 000 \$ ou moins	148
355.4 et 355.5a)	Possession en vue de trafic de biens criminellement obtenus – bien excédant 5 000 \$	149

Article du Code criminel	Infraction	
355.4 et 355.5b)	Possession en vue de trafic de biens criminellement obtenus – bien valant 5 000 \$ ou moins	149
356	Vol de courrier	150
357	Apporter au Canada des objets criminellement obtenus	150
362(2)	Escroquerie – bien d’une valeur de plus de 5 000 \$ ou titre testamentaire	151
362(2)	Escroquerie – bien d’une valeur de 5 000 \$ ou moins	151
362(3)	Obtention de crédit ou d’un avantage par escroquerie	152
363	Obtention par fraude de la signature d’une valeur	152
364	Obtention frauduleuse d’aliments, etc.	153
366	Faire un faux document	153
368	Emploi d’un document contrefait	154
368.1	Infractions relatives aux instruments pour commettre un faux	154
369	Possession, utilisation de papier de banque, etc.	155
372(1), (2) et (3)	Faux renseignements – Communications indécentes – Communications harcelantes	155
374	Rédaction non autorisée d’un document	156
375	Obtenir au moyen d’un instrument fondé sur un document contrefait	156
376	Contrefaçon de timbres, d’une marque	157
377	Détériorer, falsifier un registre de naissance, etc.	157
378	Infractions relatives aux registres	158
380(1)a)	Fraude – d’une valeur de plus de 5 000 \$ ou d’un titre testamentaire	158
380(1)b)	Fraude – d’une valeur de 5 000 \$ ou moins	159
380(2)	Fraude ayant une influence sur le marché	159
381	Emploi de la poste pour frauder	160
382	Manipulations frauduleuses d’opérations boursières	160
382.1(1)	Délit d’initié	161
382.1(2)	Communication de renseignements confidentiels	161
383	Agiotage sur les actions ou marchandises	162
384	Courtier réduisant le nombre d’actions en vendant pour son propre compte	162
385	Cacher frauduleusement des titres	163
386	Enregistrement frauduleux des titres	163
387	Vente frauduleuse d’un immeuble	164
388	Usage d’un reçu destiné à tromper	164
389	Aliénation frauduleuse de marchandise sur lesquelles on a avancé de l’argent	165
390	Reçu frauduleux sous le régime de la <i>Loi sur les banques</i>	165
392	Aliénation frauduleuse de biens à l’égard des créanciers	166
393(1) et (2)	Fraude en matière de prix de transport	166
393(3)	Obtention frauduleuse de transport	166

Table des matières

Article du <i>Code criminel</i>	Infraction	
394(1), (2) et (3)	Fraude, etc. relative aux minéraux précieux	167
394.1	Possession de minéraux précieux volés ou obtenus illégalement	167
396	Infractions relatives aux mines	168
397(1) et (2)	Falsification, etc. de livres et documents avec l'intention de frauder	168
398	Falsification d'un registre d'emploi	169
399	Falsification de reçu relatif aux revenus publics	169
400	Faux prospectus	170
401	Obtention de transport de chose par fausse représentation	170
402.2(1)	Possession de renseignements identificateurs	170
402.2(2)	Trafic de renseignements identificateurs	171
403	Fraude à l'identité	171
405	Reconnaissance d'un instrument sous un faux nom	171
407	Contrefaçon d'une marque de commerce dans l'intention de frauder	172
408	Substitution frauduleuse de marchandises	172
409	Possession d'instrument pour contrefaire une marque de commerce	172
410	Autres infractions relatives aux marques de commerce	173
411	Ventes de marchandises utilisées sans indication	173
415	Infractions relatives aux épaves	174
422	Violation criminelle de contrat	174
423	Intimidation	175
423.1	Intimidation d'une personne associée au système judiciaire ou au système de justice militaire – Intimidation d'un journaliste	175
423.2(1)	Intimidation – services de santé	176
424	Menaces de commettre une infraction contre une personne jouissant d'une protection internationale	176
424.1	Menaces contre le personnel des Nations Unies ou le personnel associé	177
425	Congédiement ou refus d'employer une personne parce qu'elle est membre d'un syndicat	177
425.1	Menaces, représailles à l'égard d'employés en raison de la fourniture de renseignements	177
426	Commissions secrètes	178
430(2)	Méfait qui cause un danger réel pour la vie	178
430(3)	Méfait à l'égard d'un titre testamentaire ou d'un bien d'une valeur de plus de 5 000 \$	179
430(4)	Méfait à l'égard d'un bien d'une valeur de 5 000 \$ ou moins	179
430(4.1)	Méfait à l'égard d'un bien lié au culte religieux	180
430(4.2)	Méfait à l'égard d'un bien culturel	180
430(5)	Méfait à l'égard de données informatiques	181
430(5.1)	Acte susceptible de constituer un méfait	181
431	Attaque contre les locaux, etc. d'une personne jouissant d'une protection internationale	182

Article du Code criminel	Infraction	
431.1	Attaque contre les locaux, etc. du personnel des Nations Unies	182
431.2(2)	Faire exploser, etc. un engin explosif dans un lieu public	183
433	Incendie criminel – danger pour la vie humaine	183
434	Incendie criminel – dommage au bien d’autrui	184
434.1	Incendie criminel de ses biens propres – menace grave à la santé, etc.	184
435	Incendie criminel avec intention frauduleuse	185
436	Incendie criminel par négligence	185
436.1	Possession de matières incendiaires	185
437	Fausse alerte	186
445	Tuer ou blesser des animaux	186
445.1	Faire souffrir inutilement un animal	186
446	Causer des blessures ou lésions à un animal, etc.	187
447	Arène pour combats d’animaux	187
449	Fabrication de monnaie contrefaite	187
450	Possession de monnaie contrefaite	188
451	Possession de limaille, etc.	188
452	Mise en circulation, etc. de monnaie contrefaite	189
453	Mise en circulation frauduleuse de pièce	189
454	Piécettes	190
455	Rogner une pièce de monnaie	190
456	Dégrader une pièce de monnaie	190
457	Fabriquer, etc. une chose ressemblant à un billet de banque	191
458	Fabrication ou commerce d’instruments pour contrefaire de la monnaie	191
459	Retirer des instruments d’un hôtel de la Monnaie	192
460	Annoncer et faire le commerce de la monnaie contrefaite	192
462.31(2)	Recyclage des produits de la criminalité	193
462.31(2.1)	Recyclage des produits de la criminalité pour une organisation criminelle	193
462.33	Défaut de se conformer à une ordonnance de blocage	194
463a)	Tentative de commettre une infraction passible d’emprisonnement à perpétuité – autre que le meurtre	194
463a)	Complice après le fait d’une infraction passible d’emprisonnement à perpétuité – autre que le meurtre	195
463b)	Tentative de commettre une infraction passible d’emprisonnement de 14 ans ou moins	195
463b)	Complice après le fait d’une infraction passible d’emprisonnement de 14 ans ou moins	196
463c)	Tentative de commettre une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité	196

Table des matières

Article du Code criminel	Infraction	
463c)	Complice après le fait d'une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité	196
463d)	Tentative de commettre une infraction hybride	197
463d)	Complice après le fait d'une infraction hybride	197
464a)	Conseiller la commission d'un meurtre	198
464a)	Conseiller la commission d'un acte criminel passible d'emprisonnement à perpétuité – autre que le meurtre	198
464a)	Conseiller la commission d'un acte criminel	198
464b)	Conseiller la commission d'une infraction sommaire	199
465(1)a)	Complot pour commettre un meurtre	199
465(1)c)	Complot pour commettre un acte criminel – autre que 465(1)a) ou 465(1)b)	200
465(1)d)	Complot pour commettre une infraction sommaire	200
467.11	Participation aux activités d'une organisation criminelle	201
467.111	Recrutement de membres par une organisation criminelle	201
467.12	Infraction au profit d'une organisation criminelle	202
467.13	Charger une personne de commettre une infraction au profit d'une organisation criminelle	202
486.6	Transgression de certaines ordonnances de non-publication	203
487.0198	Omission de se conformer à une ordonnance	203
487.0552	Omission de se conformer à une ordonnance de prélèvements	203
487.08(3)	Utilisation illégale des substances corporelles prélevées en vertu d'un mandat	204
487.08(4)	Utilisation illégale des substances corporelles prélevées en vertu d'une ordonnance	204
490.031	Omission de se conformer à une ordonnance en matière d'enregistrement des délinquants sexuels	204
490.0311	Fausse déclaration en matière d'enregistrement des délinquants sexuels	205
490.0312	Omission de se conformer à l'obligation de notifier de l'art. 490.02911	205
490.8(9)	Défaut de se conformer à une ordonnance de blocage	205
517(2)	Omission de respecter une ordonnance rendue en vertu de l'art. 517(1)	206
539(2)	Omission de respecter une ordonnance rendue en vertu de l'art. 539(1)	206
542(2)	Omission de respecter une ordonnance rendue en vertu de l'art. 542(1)	206
648(2)	Omission de respecter une ordonnance rendue en vertu de l'art. 648(1)	207
708	Outrage au tribunal pour omission d'être présent devant le tribunal	207
733.1	Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	207
743.21(2)	Omission de se conformer à une ordonnance rendue en vertu de l'art. 743.21(1)	208
811	Manquement à un engagement de ne pas troubler l'ordre public	208

II. Infractions en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*

Article de la LRCDAS	Infraction	
4(1) et (3)	Possession de substance – substances de l'annexe I	209
4(1) et (4)	Possession de substance – substances de l'annexe II	209
4(1) et (6)	Possession de substance – substances de l'annexe III	210
4(2) et (7)	Obtention d'un praticien – substances de l'annexe I	210
4(2) et (7)	Obtention d'un praticien – substances de l'annexe II	211
4(2) et (7)	Obtention d'un praticien – substances de l'annexe III	211
4(2) et (7)	Obtention d'un praticien – substances de l'annexe IV	212
5(1) et (3)a)	Trafic – substances de l'annexe I ou II	212
5(1) et (3)b)	Trafic – substances de l'annexe III ou V	213
5(1) et (3)c)	Trafic – substances de l'annexe IV	213
5(2) et (3)a)	Possession pour fins de trafic – substances de l'annexe I ou II	214
5(2) et (3)b)	Possession pour fins de trafic – substances de l'annexe III ou V	214
5(2) et (3)c)	Possession pour fins de trafic – substances de l'annexe IV	215
6(1) et (3)a)	Importation ou exportation – substances de l'annexe I ou II	215
6(1) et (3)b)	Importation ou exportation – substances de l'annexe III, V ou VI	216
6(1) et (3)c)	Importation ou exportation – substances de l'annexe IV	216
6(2) et (3)a)	Possession pour fins d'exportation – substances de l'annexe I ou II	217
6(2) et (3)b)	Possession pour fins d'exportation – substances de l'annexe III, V ou VI	217
6(2) et (3)c)	Possession pour fins d'exportation – substances de l'annexe IV	218
7(1) et (2)a)	Production – substances de l'annexe I ou II	218
7(1) et (2)c)	Production – substances de l'annexe III ou V	219
7(1) et (2)d)	Production – substances de l'annexe IV	219
7.1	Possession, etc. pour utilisation dans la production ou le trafic	220
14(10) et 46	Défaut de se conformer à une ordonnance de blocage	220
32(1) et 46	Entrave d'un inspecteur	221
32(2) et 46	Fausse déclaration à un inspecteur	221
32(3) et 46	Déplacer des biens sans autorisation	221
43 et 46	Contravention à une ordonnance rendue en vertu de la Partie V	222

III. Infractions relatives aux moyens de transport

Tableaux comparatifs

Conduite dangereuse	223
Conduite avec capacités affaiblies	224
Omission ou refus d'obtempérer à un ordre donné	225
Omission d'arrêter lors d'un accident	225
Fuite	226
Conduite durant l'interdiction	226

LISTE DES INFRACTIONS DÉSIGNÉES 227

Infractions « super-primaires »	228
Infractions primaires	229
Infractions secondaires	231
Infractions secondaires « résiduelles »	235